

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Résiliation de la convention de mise à disposition du LCR des Vergers au profit de l'association "Les Papillons Blancs de Lille - IMPRO du Chemin Vert"

N° : VA_DEC2021_62
Service : Vie associative

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

D'accepter la demande de résiliation de la convention de mise à disposition de locaux, signée le 1^{er} octobre 2018, émanant de l'association « Les Papillons Blancs de Lille – IMPRO du Chemin Vert » dont le siège social se situe 47 rue Chemin Vert 59650 Villeneuve d'Ascq.

Cette décision est effective à compter du 7 mars 2020

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 17 février 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178546A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 23 février 2021